

JAJBACE

lors que notre pays est confronté à des défis sociaux, économiques, environnementaux et sanitaires inédits, l'élection présidentielle 2022 représente, pour une jeunesse trop souvent délaissée, l'espoir d'un changement dont elle se veut actrice.

Actrice d'une société plus juste et égalitaire, qui ne saurait s'envisager sans un système éducatif et universitaire accessible à toutes et tous et garant de l'égalité des chances.

Actrice d'une société plus solidaire et écologique, en relevant collectivement le défi du développement durable et de la transition écologique.

Actrice d'une société plus sportive et en meilleure santé, en se saisissant pleinement de l'opportunité qui s'offre à nous à travers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

En tant qu'unique organisation représentative de l'ensemble des jeunes dans le champ du sport et de l'animation, et organisation de jeunesse, l'ANESTAPS prend pleinement part à ces combats dans les actions qu'elle mène quotidiennement auprès des jeunes, des acteurs de l'enseignement supérieur et du monde du sport.

Ce Livre Blanc retranscrit donc la vision de la société et les valeurs que l'ANESTAPS porte depuis plus de 20 ans et continuera de porter tant qu'il sera nécessaire de le faire.

Timothée Brun *Président de l'ANESTAPS*



ANESHAPS

réée en 1999, l'ANESTAPS, Association Nationale des Étudiants en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, est aujourd'hui l'unique organisation représentative des 150 000 jeunes dans le champ du sport et de l'animation

Entièrement composée de bénévoles étudiants, la Fédération regroupe 54 associations dans son conseil d'administration qui se réunit 8 fois par an. Son importante couverture territoriale et son fonctionnement basé sur un modèle de démocratie participative lui permet de prendre position sur les différents sujets qu'elle traite, tout en veillant à garder une indépendance politique.

À ce titre, elle est devenue l'interlocutrice privilégiée de partenaires institutionnels, sociaux et de l'ensemble du mouvement sportif grâce à son expertise sur la jeunesse, l'enseignement supérieur et le sport.

L'action de l'ANESTAPS est structurée autour de deux missions principales, qu'on appelle communément les deux jambes. La première "jambe" correspond à la représentation des étudiants. Forte de son ancrage sur le territoire et au sein du réseau de la FAGE, l'ANESTAPS veille à améliorer la vie des étudiants et garantir l'égalité des chances de tous les jeunes au sein de leur cursus universitaire et professionnel. Pour cela, elle forme et informe ses représentants élus et ses responsables associatifs pour permettre correctement la défense des droits, des intérêts moraux et matériels aussi bien collectifs qu'individuels des étudiants.

Quant à la deuxième "jambe", elle symbolise la mise en place de projets d'innovation sociale. Convaincue que le sport et la pratique d'activité physique sont des vecteurs d'indispensables de cohésion sociale et de sensibilisation, l'ANESTAPS construit des projets autour de ces outils pour répondre aux enjeux sociaux et sociétaux actuels comme la santé, la lutte contre les discriminations, le handicap, l'environnement, ou encore la solidarité. Attachée au modèle d'éducation populaire qui est central dans son fonctionnement propre, l'ANESTAPS veille perpétuellement à donner la parole aux jeunes pour favoriser leur intégration au sein des débats et auprès des instances décisionnaires.

CONTACT

Timothée Brun

Président timothee.brun@anestaps.org 06.48.26.49.96

Leïla Alem

1ère Vice-Présidente en charge des Affaires Sportives leila.alem@anestaps.org 06.47.67.51.14

Marie Ruaud

Vice-Présidente en charge de la stratégie de communication et des relations presse marie.ruaud@anestaps.org presse@anestaps.org 06.69.77.70.97

ANESTAPS

<u>contact@anestaps.org</u> 79 rue Périer, 92120 Montrouge

SOMMAIRE

1.	Au coeur de l'enseignement supérieur : la filière STAPS	3
	A. Orientation des jeunes	4
	B. Accès à l'ESR	5
	C. Réussite et Insertion Professionnelle	8
	D. Formations dans le champ du sport et de l'animation	10
2	. Le sport comme vecteur de changement social	12
	A. Sport pour tous	13
	B. Sport Scolaire et EPS	15
	C. Sport Santé et Activité Physique Adaptée	17
	D. Sport et environnement	20
3	. Répondre aux besoins d'une jeunesse engagée	23
	A. Accès aux aides sociales	24
	B. Aides à l'emploi des jeunes	25
	C. Représentation des jeunes et citoyenneté	25
	D. Engagement des jeunes	26
	F Vie associative	26





1. Au coeur de l'enseignement supérieur : la filière STAPS

es nombreuses lois et réformes initiées ces dernières années par le Gouvernement, symboles d'un système éducatif en mutation, ont révélé et accentué l'ampleur des défis qu'il est aujourd'hui nécessaire de relever collectivement.

Orientation, insertion professionnelle, réussite scolaire, accès à l'ESR... les besoins des jeunes évoluent et l'ensemble des acteurs des enseignements secondaire et supérieur doivent aujourd'hui être en mesure d'y apporter des réponses concrètes et adaptées. Ces réponses ne sauraient être efficientes sans un investissement massif de l'Etat vers le système éducatif qui pâtit aujourd'hui d'un manque cruel de moyens humains, financiers et matériels.

Au coeur de ce système éducatif, le champ du sport et de l'animation n'échappe pas à cette problématique, à laquelle vient s'ajouter un manque de coordination entre les acteurs de la formation, rendant complexe et peu lisible une offre de formation en constante évolution.

À travers son expertise dans les domaines de l'enseignement supérieur et du sport, l'ANESTAPS s'inscrit, à travers les propositions suivantes, dans une démarche de co-construction des solutions aux problématiques rencontrées aujourd'hui par les jeunes et les acteurs du système éducatif pour assurer un service public d'éducation et d'enseignement supérieur accessibles à toutes et tous et de qualité.



A. Orientation des jeunes

- Le développement qualitatif et quantitatif des actions d'orientation via des moyens financiers supplémentaires, l'implication des organisations de jeunesse et des étudiants et une formation plus importante des équipes pédagogiques.
- La mise en place de formation continue pour les Psychologues de l'Education Nationale, les professeurs principaux et les acteurs des services d'orientation universitaires.
- L'accès facilité aux établissements du secondaire pour les étudiants ambassadeurs et la valorisation de l'engagement des étudiants dans les actions d'orientation des jeunes.
- L'ajout d'heures dédiées à la construction du projet professionnel dans les maquettes des formations d'enseignement supérieur.



B. Accès à l'ESR

Financement de l'ESR et filière STAPS

- Un budget d'urgence alloué à la filière STAPS pour permettre la création immédiate d'une centaine de postes.
- La mise en place d'un plan pluriannuel de financement afin de répondre à long terme aux besoins humains et matériels des composantes STAPS.
- L'augmentation des dépenses publiques fléchées vers l'ESR, notamment et surtout des SCSP, jusqu'à atteindre 3% du PIB national.



Accès au master

- La mise en place d'une plateforme unique pour les candidatures en master co-construite avec les organisations de jeunesse.
- La diffusion des critères de sélection pour permettre aux étudiants de valoriser pleinement leurs expériences.
- Le respect et la garantie du droit à la poursuite d'études pour chaque étudiant n'ayant pas été accepté dans sa formation.
- Un réel travail afin de redéfinir les compatibilités entre mentions de licences et de masters.
- L'accès à la bourse à la mobilité master pour tout étudiant en formation initiale afin de répondre au mieux à la diversité des besoins et des profils.
- L'élargissement de l'aide à la mobilité master aux étudiants réalisant leur deuxième année de master dans un établissement différent de la première année.
- L'évolution de l'aide à la mobilité master en droit à la mobilité master.



Étudiants en Situation de Handicap

<u>L'ANESTAPS</u> demande:

- La systématisation des PAEH pour tout étudiant déclaré en Maison Départementale des Personnes Handicapés.
- La diversification de la formation des tuteurs étudiants en intégrant des notions d'accompagnement dans les démarches administratives et d'aide à l'insertion professionnelle.
- Le développement et l'adaptation de la communication sur les aides dont peuvent bénéficier les PSH dans l'ESR.
- La poursuite et la finalisation du réaménagement des infrastructures universitaires pour garantir leur accessibilité aux PSH.
- L'instauration de pratiques parasportives et inclusives au sein de la formation STAPS,
 afin que les étudiants en SH puissent être évalués sur des pratiques d'APSA au même titre que les autres étudiants.
- Le développement de spécialités « Handisport, sport adapté, sport inclusif » au sein des composantes STAPS.



Étudiants internationaux

L'ANESTAPS demande :

• Le retour des frais d'inscriptions non différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

C. Réussite et Insertion Professionnelle

Arrêté Licence

L'ANESTAPS demande:

- La généralisation du Contrôle Continu Intégral à l'université.
- Un réel accompagnement financier des établissements d'enseignement supérieur pour permettre la bonne mise en application de l'arrêté Licence.

Approche par compétences

<u>L'ANESTAPS demande</u>:

• La généralisation de l'approche par blocs de compétences, prévue par l'arrêté Licence, au sein de la filière STAPS et de l'ensemble des formations universitaires le permettant.



Innovations pédagogiques

L'ANESTAPS demande:

- L'utilisation cohérente d'innovations pédagogiques pensées pour répondre à l'évolution des besoins des étudiants et garantissant une qualité d'enseignement.
- La démocratisation des commissions Innovations Pédagogiques au sein des universités, en y assurant une représentation des étudiants.

Réussite des étudiants

- Le recrutement de personnels administratifs spécifiquement dédiés aux missions de direction d'études au sein des universités.
- Une stratégie de communication sur les dispositifs d'aide à la réussite, notamment les contrats pédagogiques, auprès de l'ensemble des étudiants.
- Le développement et l'uniformisation des dispositifs de tutorat sur l'ensemble du territoire, en valorisant l'engagement des étudiants tuteurs qui s'y investissent.
- L'élargissement et l'homogénéisation des conditions d'accès aux RSE pour répondre aux besoins de l'ensemble des étudiants.



Professionnalisation des formations et insertion professionnelle

L'ANESTAPS préconise:

- Le développement de formations en alternance et en apprentissage au sein de la filière STAPS.
- Un meilleur accompagnement des expériences en milieu professionnel (stages...) et une meilleure valorisation au sein des maquettes de formation.
- La généralisation des ateliers d'insertion professionnelle au sein des universités et une communication plus efficace sur les dispositifs existants.
- Le développement de modules et de parcours de formations liés au Esport afin que la filière STAPS puisse répondre aux opportunités professionnelles offertes par le secteur.

D. Formations dans le champ du sport et de l'animation

- Une réelle concertation de l'ensemble des acteurs de la formation dans le CdSA afin d'améliorer l'articulation et la lisibilité de l'offre de formation.
- L'harmonisation de l'ensemble des formations du CdSA autour d'une approche par blocs de compétences.
- L'édition d'un référentiel de compétences commun à l'intégralité des formations dans le CdSA.





2. Le sport comme vecteur de changement social

deux ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, l'objectif affiché par les acteurs du sport français et le gouvernement est clair : faire de la France une nation sportive. De nombreux enjeux, qu'ils soient sociaux, économiques, environnementaux ou sanitaires, gravitent autour de Paris 2024, dont la candidature était en grande partie construite autour de la notion d'Héritage.

Les Jeux Olympiques constituent une excellente opportunité de démocratiser la pratique sportive au sein de la société et ce, dès le plus jeune âge. Dans ce contexte, Paris 2024 se saisit pleinement de cet enjeu par la mise en place des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école et le développement de liens entre mouvement sportif, système éducatif et monde universitaire.

L'édition 2022 de la SOP, portant sur la thématique du sport et de l'environnement, est symbolique du double engagement de Paris 2024 sur les enjeux éducatifs et environnementaux. En effet, en réduisant de moitié les émissions liées à l'organisation de l'événement, les Jeux de Paris 2024 ambitionnent de devenir le premier grand événement sportif à contribution positive pour le climat.

S'inscrivant dans cette démarche de démocratisation du sport en France, et convaincue que ce dernier constitue un puissant outil permettant de répondre à de nombreux enjeux sociaux, l'ANESTAPS se veut motrice, à travers les propositions suivantes, pour relever les défis qui incombent aujourd'hui au sport français.



A. Sport pour tous

Pratique sportive libre

L'ANESTAPS demande :

- Le développement d'infrastructures libres de proximité au sein des différents territoires, notamment au sein des QPV et Zones de Revitalisation Rurale.
- Le recensement des parcours sportifs et de santé existants et l'aménagement de nouveaux sur l'ensemble du territoire.

Pratique sportive des étudiants

- L'aménagement de l'emploi du temps des étudiants pour faciliter la pratique d'APS et la mise en place d'une UE libre dédiée au sein de l'ensemble des formations universitaires.
- Le développement et la diversification de l'offre de pratique d'APS gratuite au sein des SUAPS.
- La mise en place systématique de pratiques handisportives, de sport adapté ou inclusives au sein des SUAPS et le développement de compétitions parasportives universitaires.



Handisport, sport adapté, sport inclusif

L'ANESTAPS demande:

- Un accompagnement humain et financier des fédérations et des clubs handisport et sport adapté.
- Un accompagnement humain et financier des clubs sportifs afin de créer et développer des sections "handisport" et "sport adapté" en leur sein.
- La reconnaissance et l'accompagnement des structures spécialisées dans le développement du sport inclusif.

Lutter contre les discriminations dans et par le sport

- Une co-construction, avec l'ensemble de l'écosystème sportif français, de politiques ambitieuses et concrètes en matière de lutte contre les discriminations au sein du monde sportif.
- La promotion de la pratique d'activités physiques et sportives comme un outil de cohésion et d'inclusion sociale.
- L'intégration de modules dédiés à la lutte contre les discriminations et violences associées au sein des différentes mentions de la filière STAPS, et plus largement dans l'ensemble des formations du champ du sport et de l'animation.



Pass'Sport

L'ANESTAPS demande:

- La pérennisation du dispositif Pass'Sport et de son financement par l'Etat.
- La diversification de l'utilisation du Pass'Sport, notamment vers l'achat de matériel sportif.
- L'accès au Pass'Sport dans l'entièreté des clubs et des associations sportives.
- La revalorisation du Pass'Sport et une attribution adaptée aux revenus des ménages.
- L'accès au Pass'Sport pour les 6-30 ans sans conditions d'éligibilité.

B. Sport Scolaire et EPS

Sport scolaire

- La généralisation des 30 minutes d'activité quotidienne de manière obligatoire et homogène sur l'ensemble du territoire, grâce à un accompagnement financier et humain adaptés.
- La sollicitation d'étudiants en STAPS dans la mise en place et le développement de ce dispositif.
- Le développement de liens entre système éducatif et mouvement sportif.



EPS et formation des enseignants

<u>L'ANESTAPS demande</u>:

- L'intégration de pratiques handisportives, de sport adapté et inclusives au sein des cycles d'EPS.
- L'amélioration de la formation initiale et continue des professeurs des écoles en matière d'EPS.
- L'augmentation du nombre de postes au CAPEPS avec une visibilité d'au moins trois ans sur cette évolution.
- Le passage du CAPEPS à l'issue du premier cycle, pour un master MEEF plus professionnalisant.
- La diversification des parcours proposés par la mention Éducation et Motricité.



C. Sport Santé et Activité Physique Adaptée

Sport sur Ordonnance

<u>L'ANESTAPS demande</u>:

- L'élargissement du panel des prescripteurs au-delà du médecin généraliste.
- La généralisation, et systématisation la formation des médecins déjà en fonction.
- La mise à profit de la REES afin d'intégrer un enseignement ou une compétence liée au sport-santé et à la prescription d'activité physique au sein des maquettes des formations initiales de santé.
- Le bon déploiement et la bonne mise en œuvre des MSS.
- Un accompagnement dans la création et le développement des MSSU favorisant la pratique d'activité physique des étudiants pour leur santé, l'interprofessionnalité et la sensibilisation des futurs prescripteurs.
- L'amélioration de l'accès à la pratique sportive par un élargissement du cadre des ALD 30 pour tendre vers une prise en charge de toutes les pathologies à caractère chronique.
- L'harmonisation territoriale des aides financières attribuées aux patients bénéficiant d'activité physique sur prescription.
- L'accompagnement financier du développement de la prescription d'activité physique adaptée et sa prise en charge par la sécurité sociale.



Gouvernance du sport-santé et place des EAPA

- La bonne mise en application des objectifs fixés dans la SNSS, coordonnée par le comité de pilotage, au sein des territoires, notamment via les Conférences Régionales du Sport.
- L'intégration de l'ANESTAPS au sein du comité de pilotage de la SNSS, en tant qu'instance représentative des futurs professionnels du champ du sport et de l'APA.
- Le respect de la nouvelle mission confiée aux Conférences Régionales du Sport afin qu'elles soient un espace majeur d'échange autour des questions et politiques de sport santé au niveau territorial en y intégrant des acteurs de la santé et du sport-santé (ARS, EAPA, professionnels de santé et de sport santé).
- La mise en place d'un comité de pilotage regroupant les ministères de tutelle des professions concernées par le décret du SsO pour coordonner au mieux les décisions et les améliorations à y apporter.
- L'intégration des EAPA dans le code de la santé publique, favorisant ainsi la reconnaissance du métier et cadrant sa place dans le parcours de soin.
- La prise en compte du rôle de l'EAPA au sein d'une Maison Sport Santé dans le cahier des charges de la labellisation.
- L'intégration des EAPA au sein des universités pour des missions de sport-santé, notamment via les Maisons Sport Santé Universitaire, ou dans le cadre de la pratique d'activité physique adaptée ou inclusive dans les SUAPS.
- L'implication d'étudiants en STAPS dans le développement de pratiques parasportives au sein des universités.



Sport en entreprise

<u>L'ANESTAPS demande</u>:

- La reconnaisse officielle de la sédentarité comme facteur de risque professionnel afin qu'elle soit intégrée au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.
- La mise en place, au sein des entreprises et structures du monde professionnel, d'actions de promotion et de prévention de la santé, notamment par l'activité physique et/ou sportive comme indiqué par la Loi du 2 Août 2021 et du 4ème Plan Santé au Travail.
- Une étroite collaboration entre les EAPA et les ergonomes issus d'IEAP afin de favoriser l'efficacité des dispositifs d'activité physique en entreprise.
- L'optimisation des aides financières à destination des entreprises afin d'aménager un espace de bien-être ou d'activité physique en leur sein, mais aussi dans le cadre de l'intervention des EAPA ou ergonomes issus d'IEAP.



D. Sport et environnement

Mobilités actives

- Le déploiement du dispositif Plan Vélo au sein des campus universitaires et l'élargissement du forfait mobilité à l'ensemble des étudiants.
- L'augmentation des heures de pratique du plan Savoir Rouler pour que les jeunes puissent se sentir plus en sécurité dans des situation dites "à risque" (nuits, milieu urbain, etc...).
- L'élargissement de ce dispositif à une tranche d'âge de 6 ans et plus, afin de permettre à chaque citoyen de pouvoir rouler à vélo en sécurité.
- La mise en place de formations permettant aux bénéficiaires du plan Savoir Rouler d'être sensibilisés aux enjeux environnementaux et de santé.
- L'implication des étudiants en STAPS détenant leur carte professionnelle dans la mise en œuvre de ce plan sur les différents territoires.



Le sport au service de l'environnement

- L'élargissement des organismes signataires de la charte des 15 engagements écoresponsables.
- L'intégration de modules dédiés aux enjeux environnementaux au sein des différentes mentions de la filière STAPS afin de faire du sport un réel outil d'éducation à l'environnement, mais également pour permettre le développement d'une pratique sportive durable.
- L'investissement de l'ensemble des acteurs du monde du sport dans le développement durable et la transition écologique à travers des politiques sportives concrètes et ambitieuses.





3. Répondre aux besoins d'une jeunesse engagée

u premier janvier 2021, 11,7 millions de personnes résidant en France ont entre 15 et 29 ans. Les 15-29 ans représentent ainsi 17,3% de la la population totale du territoire. À l'heure où une personne sur six résidant en France est un jeune, les crises successives traversées par la population, qu'elles soient sociales, démocratiques, économiques ou plus récemment sanitaires, ont accentué et mis en exergue les nombreuses problématiques qui touchent aujourd'hui la jeunesse. Chômage, décrochage scolaire, pauvreté, discriminations, santé, éducation... les politiques de jeunesse menées afin de répondre à ces enjeux sociétaux mettent en jeu une large diversité d'acteurs à tous les échelons territoriaux et au niveau national.

Ainsi, à l'aube de l'élection présidentielle 2022, le contexte semble propice à la redéfinition de politiques de jeunesse concrètes et ambitieuses. Les instances décisionnaires et consultatives étatiques doivent placer les jeunes au cœur de l'action publique, quel que soit le secteur concerné.

En tant qu'organisation de jeunesse et de jeunes, l'ANESTAPS est impliquée au quotidien auprès des acteurs de jeunesse et sociaux, des partenaires institutionnels et des organisation d'éducation populaire afin d'apporter des réponses concrètes, retranscrites dans les propositions suivantes, aux besoins identifiés des jeunes.



A. Accès aux aides sociales

- Une prise en considération de l'ensemble des jeunes évoluant dans le champ du sport et de l'animation dans les aides sociales existantes (aides financières, alimentaires, accès à la santé et au logement).
- Une refonte du système d'aides sociales étudiantes en considérant les réels besoins de chaque étudiant, incluant une réforme des bourses sur critères sociaux, ainsi que la mise en place d'un guichet unique.
- La mise en place d'une allocation de rentrée pour l'ensemble des étudiants et un financement spécifique alloué à l'acquisition de matériel sportif nécessaire à la pratique des étudiants STAPS.
- Un financement du réseau des œuvres à la hauteur des enjeux et lui permettant d'avoir une politique ambitieuse répondant aux besoins des étudiants.



B. Aides à l'emploi des jeunes

L'ANESTAPS demande:

- La mise en place d'un dispositif d'aide à l'emploi ambitieux à destination des jeunes de 18 à 25 ans comprenant un accompagnement humain et financier à hauteur du RSA.
- Le développement du dispositif SESAME en améliorant son rayonnement, en proposant un réel accompagnement financier et en élargissant les bénéficiaires.

C. Représentation des jeunes et citoyenneté

<u>L'ANESTAPS demande</u>:

- Une place centrale et légitime pour la parole de la jeunesse au sein du débat public et de l'espace médiatique.
- Une présence et une représentation adéquate des jeunes dans toutes les instances décisionnaires des politiques qui les concernent, notamment au sein de la gouvernance du sport.
- L'implication des jeunes futurs professionnels du champ du sport dans la construction des politiques sportives nationales et territoriales, en intégrant les corps intermédiaires qui les représentent, à savoir l'ANESTAPS et les associations locales de son réseau, au sein de l'Agence Nationale du Sport et de ses conférences régionales.



D. Engagement des jeunes

L'ANESTAPS demande:

- La reconnaissance, la prise en considération et la valorisation de la pluralité des modes d'engagement des jeunes, via la mise en place d'un portfolio de compétences.
- L'abandon projet du SNU qui ne répond en aucun point aux besoins des jeunes, et le fléchage du budget qui lui est alloué vers les associations de jeunesse et d'éducation populaire, vectrices d'engagement citoyen des jeunes.
- La généralisation du Service Civique comme principal dispositif national d'engagement des jeunes.
- La diversification de l'offre de missions en Service Civique et l'augmentation du contrôle des structures d'accueil afin que ce dispositif ne se substitue pas à un emploi ou un stage.

E.Vie associative

<u>L'ANESTAPS demande</u>:

- La suppression du Contrat d'Engagement Républicain et l'instauration d'un réel processus de concertation du mouvement associatif au sujet de l'engagement républicain, cadré autour de la Charte d'engagement réciproque.
- Une réelle prise en considération du mouvement de jeunesse et d'éducation populaire en tant que protagoniste du développement de la citoyenneté et vecteur des principes de la République.